

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 03/05/2010 (Dernière actualisation de la page 03/05/2010)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.1269	12.0627	14.6430
2	102%	11.3494	12.3039	14.9358
3	103%	11.4607	12.4245	15.0823
4	110%	12.2396	13.2690	16.1073
5	115%	12.7959	13.8720	16.8394
6	120%	13.3523	14.4752	17.5716

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.0142	10.8564	13.1787